

Mairie
de
BALLAN-MIRE
37510

19 NOV. 2013

Canton de BALLAN-MIRE

Ballan-Miré, le 7 novembre 2013

Tél. : 02.47.80.10.00

Fax : 02.47.80.10.01



Agence Luciole

*4 rue des Petits Pères
75002 PARIS*

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION

N/Réf. : LP/NG-142/11/2013

*Objet : **Demande de modification du nom de domaine www.ballanmire.com***

Dossier suivi par Lucie POMMERAU

Monsieur,

Il a été porté à ma connaissance que l'association «Ballan-Miré c'est vous» utilise le nom de domaine www.ballanmire.com.

Cette utilisation va à l'encontre de la protection accordée au nom d'une collectivité territoriale en ce qu'elle entraîne un risque de confusion entre les activités de la Collectivité et les écrits de cette association. Cette utilisation entraîne une atteinte aux droits de la Ville sur son nom (L711-4h du Code de la Propriété Intellectuelle) et un risque de tromperie en raison de l'apparence de garantie officielle que l'adresse revêtait (L711-3 du CPI).

Ce nom de domaine porte donc préjudice à la Commune et/ou à ses administrés, et crée un risque de confusion quant à l'origine de l'activité désignée par le nom en cause.

La jurisprudence reconnaît ainsi aux collectivités territoriales, le droit d'agir contre des usurpations ou l'utilisation abusive de leur dénomination par des tiers. Ainsi, le choix d'un nom de domaine ne peut porter atteinte au nom, à l'image ou à la renommée d'une collectivité territoriale ou avoir pour effet d'induire une confusion dans l'esprit du public (décret du 06/02/2007 relatif à l'attribution et à la gestion des noms de domaine de l'Internet et modifiant le Code des Postes et des Communications Electroniques).

C'est pour cela que je vous demande, par la présente, de modifier le nom de domaine de www.ballanmire.com afin qu'il n'y ait plus de confusion possible avec le nom de la Collectivité.

Sans réponse positive de votre part dans les plus brefs délais, je me verrais dans l'obligation de porter plainte et de demander au Juge de procéder à la suppression de ce nom de domaine.

Comptant sur votre diligence à faire cesser l'utilisation de ce nom dans les plus brefs délais, la Direction des Affaires Juridiques de la Mairie se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Laurent BAUMEL